

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2016**

Présents : RUIZ Albert – VALLY Rose-Line – GUILLERMO Sébastien – HAUTOY Jean-Luc – MAUGISSE Willy – RAGOT Olivier – ROSIER Romuald– SAUVAGEOT Odette – VISENTINI Stéphan – JAQUEMIN Yves – BERNARD Arnaud est arrivé à 21h45

Absents :

Secrétaire de séance : VISENTINI Stéphan

La séance débute à 20H30.

### **1) MONTÉE EN CAPITAL SOCIÉTÉ SPL XDEMAT:**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal après examen, décide par 10 voix:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et de donner acte à M. le Maire de cette communication;
- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

### **2) PARTICIPATION DÉPENSES FONCTIONNEMENT – COMMUNE DE LAMARCHE :**

Suite à la demande de participation financière par la commune de Lamarche (88), aux frais de fonctionnement de leur gymnase utilisé par un élève domicilié à Goncourt, le conseil municipal rejette par 10 voix cette requête .

### **3) GESTION FORESTIERE:**

Le conseil municipal décide par 10 voix,

- d'établir un règlement pour les affouages qui sera distribué à tous les affouagistes lors du tirage des lots.
- d'autoriser l'exploitation des coupes 2 et 13 et de consulter un responsable ONF pour plus d'informations.

### **4) CRÉATION EMPLOI AIDÉ :**

Par 6 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide de créer un second contrat emploi aidé.

### **5) DÉCISION MODIFICATIVE N°2, BUDGET COMMUNAL :**

Le conseil municipal approuve par 11 voix la décision modificative n°2 au budget communal :

- dépenses de fonctionnement : chapitre 011, article 615231 + 8 000 €  
chapitre ~~67~~, article 67441 - 8 000 €

**6)MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL (ENTRETIEN ÉCOLE) :**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Bourmont Breuvannes Saint Blin pour des raisons d'efficacité et de réduction des coûts souhaite s'appuyer sur le personnel technique de la commune pour réaliser les petits travaux d'entretien dans les écoles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix :

- autorise le Maire à signer une convention tripartite (pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2016) avec la Communauté de Communes et l'agent concerné.
- annule la délibération 2016-241

**7)ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE :**

Le conseil municipal décide par 11 voix de renouveler l'assistance technique proposée par le Conseil Départemental pour l'année 2017.


**8)DÉPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ :**

Le conseil municipal approuve par 11 voix l'annulation de la délibération 2016-253 concernant la validation du dépôt de l'agenda d'accessibilité et de la remplacer par une version correcte.

**9)AGENT RECENSEUR DE LA POPULATION EN 2017 :**

Le conseil municipal décide par 11 voix de nommer Madame Muriel PLACET comme agent recenseur de la population en 2017.

La séance est levée à 23h30.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Placet', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GONCOURT' at the top and 'HAUTE-MARNE' at the bottom, with a central emblem depicting a building or tower.